

Séance du 26 Février 2004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, Mmes Doucet -Joyé, Levraud, Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Trunet à M. Laroche ; Mme Jeambrun à Mme Ipharraguerre ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; M. Causse à Mme Bisauta.

ABSENT : M. Charrier

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : PERSONNEL - Tableau des effectifs.

M. BOUSTINGORRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

- CREATIONS DE POSTES :

- 2 postes d'agent du patrimoine de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent d'entretien

- TRANSFORMATIONS DE POSTES :

- 2 postes d'attaché en 2 postes d'attaché principal
- 2 postes d'ingénieur en 2 postes d'ingénieur principal

- 1 poste d'agent administratif qualifié en 1 poste de rédacteur principal
- 2 postes de technicien supérieur principal en 2 postes de technicien supérieur chef
- 1 poste de technicien supérieur en 1 poste de technicien supérieur chef
- 1 poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe en 1 poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1^{ère} classe en 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe en 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe
- 1 poste de chef de service de police municipale de classe normale en 1 poste de chef de service de police municipale de classe supérieure
- 1 poste d'agent d'animation en 1 poste d'animateur
- 2 postes d'agent administratif en 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'agent administratif en 3 postes d'adjoint administratif
- 3 postes d'agent d'entretien en 3 postes d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'agent administratif en 1 poste d'agent technique qualifié
- 4 postes d'agent d'entretien en 4 postes d'agent technique qualifié
- 2 postes d'agent technique principal en 2 postes d'agent de maîtrise
- 7 postes d'agent technique principal en 7 postes d'agent technique en chef
- 6 postes d'agent technique qualifié en 6 postes d'agent technique principal
- 1 poste d'agent technique en 1 poste d'agent technique qualifié
- 3 postes d'agent d'entretien en 3 postes d'agent technique
- 1 poste d'agent technique en chef en 1 poste d'agent d'entretien
- 2 postes d'agent d'entretien en 2 postes d'agent de salubrité qualifié
- 1 poste d'agent de salubrité en 1 poste d'agent de salubrité principal

- 1 poste d'agent de salubrité en 1 poste d'agent de salubrité qualifié
- 3 postes d'agent d'entretien en 3 postes d'agent d'entretien qualifié
- 1 poste de conducteur spécialisé de 2^{ème} niveau en 1 poste de chef de garage principal
- 2 postes de conducteur spécialisé de 2^{ème} niveau en 2 postes de chef de garage
- 3 postes de gardien de police municipale en 3 postes de gardien de police municipale principal
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe en 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe

- SUPPRESSION DE POSTE :

- 1 poste de directeur territorial
- 1 poste d'agent technique en chef

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2004, chapitre 012.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.